

Date de la séance

Le 18 septembre 2024

Date de convocation

Le 12 septembre 2024

Date de publication

Le 12 septembre 2024

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	21
Procurations	9
Excusé	1
Absents	3

N° 2024-09-66

OBJET :

**FIXATION DU
NOMBRE DE VICE-
PRESIDENTS ET
ELECTION DU 6^{EME}
VICE-PRESIDENT**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 18 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE :

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Stéphane GOMPERTZ a donné pouvoir à Myriam BRENAC

Jérôme COTIGNY a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Vincent GAY a donné pouvoir à Eric MARTIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Caroline QUINET

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : William FALCHETTO

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 :

- « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ».

- « l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze ».

VU la délibération N°2021-10-64 du 20 octobre 2021 fixant à 6 le nombre de vice-Présidents de Gally-Mauldre,

VU la délibération N° 2022-09-58 du 21 septembre 2022 modifiant le nombre de vice-Présidents et élisant un nouveau membre du Bureau communautaire,

CONSIDERANT que sur proposition du Président, il convient de délibérer pour fixer le nombre de vice-Présidents à 6 au lieu de 5,

CONSIDERANT que les 11 autres membres du Bureau communautaire élus le 20 octobre 2021 et le 21 septembre 2022 conservent leur fonction,

CONSIDERANT que sur proposition du Président, il convient d'élire un 6^{ème} vice-Président à scrutin secret,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres présents rendu par le Bureau communautaire du 4 septembre 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Après avoir désigné Samuel COLLIN et Hajer RIVIERE comme assesseurs,

Après avoir élu au scrutin secret le nombre de vice-Présidents,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	30
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	11
• Pour 6 vice-Présidents :	30
• Pour 5 vice-Présidents :	0

Après avoir désigné Samuel COLLIN et Hajer RIVIERE comme assesseurs,

Après avoir élu au scrutin secret le 6^{ème} vice-Président,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Candidat : Olivier LEPRETRE

Nombre de bulletins :	30
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	30
Majorité absolue :	11
• Pour :	30
• Contre :	0

Nombre de voix obtenues :

Olivier LEPRETRE obtient 30 voix au premier tour et est élu 6^{ème} vice-Président.

- ⇓ **FIXE** à six (6) le nombre des vice-Présidents de la CC Gally-Mauldre,
- ⇓ **DIT** que les autres vice-Présidents et membres du Bureau communautaire de la CC Gally-Mauldre élus le 20 octobre 2021 et le 21 septembre 2022 restent maintenus dans leur fonction,
- ⇓ **ELIT** Olivier LEPRETRE 6^{ème} vice-Président de la CC Gally-Mauldre,
- ⇓ **ENONCE** la composition du Bureau communautaire de la CC Gally-Mauldre :
- Président : Patrick LOISEL (élu le 20 octobre 2021)
 - 1^{er} vice-Président : Gilles STUDNIA (élu le 20 octobre 2021)
 - 2^{ème} vice-Président : Adriano BALLARIN (élu le 20 octobre 2021)
 - 3^{ème} vice-Président : Myriam BRENAC (élu le 20 octobre 2021)
 - 4^{ème} vice-Président : Jean-Bernard HETZEL (élu le 20 octobre 2021)
 - 5^{ème} vice-Président : Nathalie CAHUZAC (élu le 20 octobre 2021)
 - 6^{ème} vice-Président : Olivier LEPRETRE (élu le 18 septembre 2024)
 - Membre du Bureau communautaire : Damien GUIBOUT (élu le 20 octobre 2021)
 - Membre du Bureau communautaire : Eric MARTIN (élu le 20 octobre 2021)
 - Membre du Bureau communautaire : Vincent GAY (élu le 20 octobre 2021)
 - Membre du Bureau communautaire : Olivier RAVENEL (élu le 20 octobre 2021)

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 30/09/2024
- Document rendu exécutoire le 30/09/2024